

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Condé en Brie, le vingt-trois novembre deux mille quinze à dix-neuf heures sous la présidence de Monsieur Eric ASSIER, Maire.

Etaient présents : M. Eric ASSIER, Mme Marie-Françoise BENOIST, M. Daniel ANTOINE, Mme Claudette BLAVIER, Mme Sandrine BOUR, Mme Sandrine CHARPENTIER, M. Francis GARRET, M. Aymeri PASTE DE ROCHEFORT, Mme Sandrine MARTENS-LARATTE, M. Dominique REMOLU, Mme Muriel MAZUR, M. Jean-Jacques BELORGEY, M. Eric MULLER, M. Mathieu COOREVITS

Ordre du jour :

- Approbation des comptes rendus du 12/10/15 – 22/10/2015 et 02/11/2015
- Délibération pour choix de l'entreprise pour le lot n°5 (plomberie-sanitaires) pour travaux future boulangerie
- Délibération pour validation du schéma de mutualisation avec la Communauté des Communes
- Délibération pour autoriser le Maire à recouvrer le montant des charges supplétives de l'ALSH et du RAM
- Délibération pour la programmation des travaux d'accès handicapés pour les ERP

- Questions Diverses

- Approbation des comptes rendus du 12/10/15 – 22/10/2015 et 02/11/2015 :

Les comptes rendus ont été approuvés à l'unanimité par les membres présents

- Délibération pour choix de l'entreprise pour le lot n°5 (plomberie-sanitaires) pour travaux future boulangerie

Monsieur le Maire explique que suite à l'appel d'offres pour la réhabilitation de la boulangerie-pâtisserie (délibération du 2 novembre 2015) le lot n°5 (plomberie-sanitaire) est resté infructueux. La commission d'appel d'offres a décidé de lancer un marché négocié pour une demande de devis. Trois entreprises au minimum de plomberie-sanitaire doivent être consultées. Sur les 5 entreprises contactées, 1 seule a répondu :

- **JOBERT CHRISTIAN pour un montant de 8 132.28€ HT soit 9 758.74€ TTC**

Après ces explications, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise désignée ci-dessus pour le lot n°5 et autorise le Maire à signer les documents nécessaires (acte d'engagement et ordre de service).

- Délibération pour validation du schéma de mutualisation avec la Communauté des Communes :

Monsieur le Maire explique que le projet de schéma de Mutualisation des services doit être rendu avant le 31 décembre 2015, par conséquent la 4 CB et les Communes membres ont engagé une réflexion sur les axes de mutualisation susceptibles de répondre aux objectifs selon les besoins répertoriés comme suit :

- **Mutualisation avec l'établissement CIAS**
- **Service Enfance Jeunesse**
- **Groupement de Commande**
- **Conseil Juridique**
- **Archivage**

Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire.

Après ces explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide le projet de schéma de mutualisation qui découle de la réflexion commune sur les axes de mutualisation susceptibles de répondre aux objectifs de la loi.

- Délibération pour autoriser le Maire à recouvrer le montant des charges supplétives de l'ALSH et du RAM :

Monsieur le Maire explique que la Commune met toujours à disposition la salle Communale à la Communauté des Communes pour l'ALSH (Accueil de Loisir Sans Hébergement) et le RAM (relais des assistantes maternelles),

Afin de percevoir les régularisations des charges supplétives de l'année 2014 de chaque activité, 2 conventions ont été établies pour chaque organisme précisant le montant dû par la 4CB à la Commune,

Soit :

- **L'ALSH pour un montant de 339.75€**
- **Le RAM pour un montant de 246.90€**

Après ces explications, le Conseil Municipal donne son accord à Monsieur le Maire pour signer les 2 conventions de l'année 2014 afin de percevoir les 2 montants de 339.75€ pour l'ALSH et de 246.90€ pour le RAM.

- Délibération pour la programmation des travaux d'accès handicapés pour les ERP :

Monsieur Le Maire explique que les travaux de mise aux normes concernant les accès handicapés pour les bâtiments recevant du public doit être programmé. Une étude a été effectuée pour identifier les établissements qui nécessiteront ces travaux dans les normes et en estimer les coûts :

Nom de l'ERP	Montant estimé	
<u>MAIRIE</u>	3 420.00€	Stationnement enrobé, signalisation et marquage
Salle des mariages	50.00€	Installation d'une barre sur la porte des toilettes
Bibliothèque	50.00€	Mettre en place un chanfrein
	720.00€	Modification importante des sanitaires
Douche piscine	500.00€	
<u>PICARDIE EN LIGNE</u>	760.00€	Aménagement d'une place de stationnement près de l'entrée du bâtiment

	680.00€	Rampe
<u>SALLE COMMUNALE</u>	760.00€	Aménager une place de stationnement près de l'entrée du bâtiment
<u>CIMETIERE</u>	Etude + devis	Demande de dérogation
<u>EGLISE</u>	760.00€	Aménager une place de stationnement
	3420.00€	Seuil de porte

Monsieur Le Maire demande à la commission des travaux de se réunir pour programmer les premiers travaux.

Les travaux peuvent être subventionnés à 50%.

Après ces explications, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander les subventions.

- Questions Diverses :

La Dhuy et la Royère : Une réunion a été organisée avec quelques riverains. Une réflexion est à mener sur l'entretien des cours d'eau. Une visite le long de la Royère et de la Dhuy a été organisée. La Communauté des Communes sera sollicitée pour organiser un nettoyage des gros arbres qui obstruent le lit de la Dhuy.

La Commune s'engage à nettoyer la Royère avec quelques volontaires.

Plan Vigipirate : A la demande de la Sous-Préfecture un plan Vigipirate a été mis en place autour des écoles. Il a été rapporté que plusieurs personnes mécontentes ne trouvent pas de place de stationnement.

Monsieur le Maire rappelle que l'ancien parking de la Communauté des Communes et le parking du foyer sont disponibles.

Marché de Noël : Le marché de Noël organisé par le Comité des fêtes est maintenu avec la présence de vigiles.

Syndicat d'initiative : Mme BENOIST demande s'il serait possible de retirer la pancarte indiquant le Syndicat d'initiative : le nécessaire sera fait par les employés de la Commune.

Repas des aînés : M. ANTOINE fait part du menu pour le repas des aînés. Le montant du repas des élus non bénéficiaires, sera à leur charge.

Demande de stationnement pour un camping-car : M. DE ANDRADE demande une autorisation pour stationner provisoirement son camping-car derrière le 10 grande rue pour cet hiver. Le Conseil accepte ce stationnement occasionnel jusqu'au début de l'année prochaine, le temps que la personne trouve une solution adaptée.

Séance levée à 20H37